



## Conflit associé après 1 an

Par **mathieu29000**, le **26/06/2018** à **22:19**

Bonjour,

Je suis associé 50/50 d'une SARL créé depuis 1 an dans le domaine du courtage crédit/assurance. Nous bénéficions de l'ARE encore 1 an.

Suite à conflit entre associé, je souhaite arrêter pour créer seul. Lui garde l'entreprise. Nous avons un prêt en cours et celui-ci a été dédié à des travaux dans nos bureaux.

Voici mes questions :

- Puis je garder mes clients et les encaissements liés à eux depuis 1 an car mes encaissements ont payé les investissements, si je pars je n'ai plus rien ?
- La valeur de mes parts a-t'elle évoluée sachant que nous avons encaissé 100.000 € en 1 an et que mes parts sont de 250 x 10 € soit 2.500 € ?

Dans l'attente d'un retour,

Bien à vous.